

AFFAIRE N° 14. - Marché passé avec la S.E.R.C.A. pour la fourniture d'une benne-lasseuse pour un montant de 3.990.000 Frs CFA

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans sa séance du 21 Mars dernier, le Conseil Municipal avait approuvé un marché passé avec la S.E.R.C.A. pour l'acquisition par la Commune de deux benne-lasseuses, d'un montant de 7.980.000 Frs CFA dont le financement était prévu de la façon suivante:

- 3.990.000 Frs CFA payable sur le budget primitif de 1968;
- 3.990.000 Frs CFA payable sur le budget supplémentaire de 1968.

Monsieur le Préfet ayant refusé d'approuver ladite délibération, le budget supplémentaire n'étant pas voté, nous avons dû rédiger un marché pour l'acquisition d'une seule benne-lasseuse pour un montant de 3.990.000 F. dont le financement a été prévu au budget primitif de 1968, au chapitre 901, article 214.

Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir ratifier ce marché.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.